

Puteaux, le 3 juin 2015

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Nature de l'autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal autorisé (en nominal ou % du capital)	Utilisation des autorisations
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	130 millions d'euros (montant des réserves distribuables) (*) (**)	Non utilisée à ce jour
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	500 millions d'euros (*) (***)	Non utilisée à ce jour
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	50 millions d'euros (*) (***)	Non utilisé à ce jour
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	5 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération par période de 12 mois (***)	Non utilisée à ce jour
Autorisation, en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, sans droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	10 % du capital de la Société tel qu'existant à la date de l'opération par période de 12 mois (****)	Non utilisée à ce jour
Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	15 % de l'émission initiale (****)	Non utilisée à ce jour
Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	10 % du capital de la Société au moment de l'émission (****)	Non utilisée à ce jour
Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des résolutions n°13 à 18	-	500 millions d'euros (*) (****) Montant maximum de titres de créances donnant ou pouvant donner accès au capital : 1 milliard d'euros	Non utilisée à ce jour

Nature de l'autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal autorisé (en nominal ou % du capital)	Utilisation des autorisations
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	20 millions d'euros (*)	Non utilisée à ce jour
Autorisation donnée à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites de la Société aux mandataires sociaux et aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	38 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2017	10 % du capital social au jour de la décision du directoire	519 974 actions gratuites de la Société attribuées par le directoire en avril 2015
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société	9 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 juillet 2015	600 millions d'euros (*****)	Utilisée le 10 février 2015 dans le cadre de l'introduction en bourse pour un montant de 538 461 530 euros
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 avril 2016	10% du capital social à la date des achats Prix maximum d'achat par action fixé à 200% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (soit un montant global de 200 millions d'euros)	66 450 actions auto-détenues au 18 mai 2015
Délégation de pouvoirs en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propres par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions	26 mois à compter de l'AGM du 8 octobre 2014 Expiration 8 décembre 2016	10% du capital social par périodes de 24 mois	Non utilisée à ce jour
Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	26 mois à compter de l'AGM du 10 février 2015 Expiration 10 avril 2017	200 millions	Non utilisée à ce jour

(*) ce montant étant toutefois majoré du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital

(**) ce plafond étant distinct et autonome du plafond de 500 millions d'euros visé à la 19^{ème} résolution de l'AGM du 8 octobre 2014

(***) le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond de 500 millions d'euros prévu à la 19^{ème} résolution de l'AGM du 8 octobre 2014 ; le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal d'un milliard d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise

(****) le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond de 500 millions d'euros prévu à la 19^{ème} résolution de l'AGM du 8 octobre 2014

(*****) cette limite ne s'appliquera pas :

- aux augmentations de capital résultant de l'attribution gratuites d'actions de la Société aux mandataires sociaux et aux salariés effectuées conformément aux dispositions de la 21^{ème} résolution de l'AGM du 8 octobre 2014
- aux augmentations de capital effectuées conformément aux dispositions de la 20^{ème} résolution de l'AGM du 8 octobre 2014

(*****) le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation ne s'imputera pas sur le plafond de 500 millions d'euros prévu à la 19^{ème} résolution de l'AGM du 8 octobre 2014